

—DEPARTEMENT de L'ISERE—
Direction Départementale de l'Agriculture — Service
42, Av. Marcelin BERTHELOT — 38100 GRENOBLE — tel: 09.41.01.11
Direction Départementale de l'Équipement — G.E.P.
9, Quai CREQUI — 38000 GRENOBLE — tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

commune de **VILLARD-DE-LANS**
Plan complémentaire au plan approuvé le 6.11.1972 N°INSEE 548

LEGENDE	
INONDATIONS	
1 ₁ 	Zone submersible de fond de vallée — Construction réglementée
1 ₂ 	Zone inondable par ruissellement sur versant — Construction autorisée sous conditions
2 	Zone marécageuse — Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3 	Zone de débordement des torrents — Construction interdite (sauf conditions particulières)
4 	Zone d'instabilité du lit — Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
5 ₁ 	Glissements importants — Construction interdite
5 ₂ 	Glissements de faible ampleur — Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
6 ₁ 	Zone dangereuse — Construction interdite
6 ₂ 	Zone de moindre risque — Construction autorisée sous conditions
EFFONDEMENTS	
7 	Zone d'effondrements — Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Établi 28 10 1981	ÉCHELLE
Dessinateur: Paul SAINT-SULPICE	Modifié 198	1/10000
	Approuvé 198	

